

Conseil d'établissement 2018-2019

18/19 PV01

PROCÈS-VERBAL de la première réunion du conseil d'établissement de l'école Sainte-Odile tenue le mercredi 17 octobre 2018 à 18 h 30 au salon du personnel de l'école Sainte-Odile.

Étaient présents :

Parents

Miryan Coulombe
Julien Delacoste
Patrick Gingras
Mélanie Vermette
Mélinda Tremblay

Personnel de l'école

Julie Charron, Orthopédagogue
Ann Chrétien, Enseignante titulaire 1^{re} année
Sylvianne Dupont, Direction par intérim
Marie-Claude Fortin, Enseignante titulaire préscolaire
Sophie Létourneau, Éducatrice service de garde service de garde
Nathalie Vigneault, Technicienne responsable service de garde

Était absent :

Parent

Aucun

Personnel de l'école

Aucun

Représentante de la communauté : Julie Leblond, Patro Roc-Amadour

ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE ET AU SECRÉTARIAT

À la suite du mot de bienvenue de la direction par intérim de l'école et de la présentation des membres, ces derniers passent à l'élection du ou de la présidente du conseil d'établissement.

À la présidence, madame Mélanie Vermette se propose. Comme il n'y a aucune autre candidature, madame Vermette est élue par acclamation présidente du conseil d'établissement 2018-2019.

Madame Sylvianne Dupont se propose d'agir comme secrétaire des réunions du conseil. Les membres du conseil d'établissement acceptent cette proposition.

CÉ #18/19 001

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Mélanie Vermette fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par monsieur Julien Delacoste et appuyé par madame Sophie Létourneau d'adopter l'ordre du jour tel quel.

CÉ #18/19 002

2. Lecture, adoption et suivi de procès-verbal de la réunion du 13 juin 2018.

Il est proposé par monsieur Julien Delacoste et appuyé par monsieur Patrick Gingras d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2018.

Suivi du procès-verbal :

Aucun suivi

3. Parole au public

Aucune intervention

CÉ #18/19 003

4. Régie interne (LIP art. 67)

4.1 Règles de régie interne

La direction par intérim présente les règles de régie interne de la dernière année et demande aux membres s'il y a des modifications à apporter.

Il est proposé par madame Mélinda Tremblay et appuyé par madame

Nathalie Vigneault d'adopter les règles de régie interne pour l'année 2018-2019.

CÉ # 18/19 004

4.2 Points récurrents à inscrire à l'ordre du jour

La direction par intérim suggère que les points suivant soient placés d'office à l'ordre du jour des réunions du conseil d'établissement :

- Parole au public
- Service de garde
- Projet éducatif
- Mot du représentant du comité de parents de la commission scolaire
- Mot de la responsable de la communauté

Il est proposé par monsieur Patrick Gingras et appuyé par madame Marie-Claude Fortin d'adopter cette proposition.

4.3 Calendrier des réunions

Comme le conseil d'établissement doit siéger au moins cinq (5) fois par année, la direction par intérim précise qu'il est préférable de se donner un calendrier pour prévoir préalablement tous ces rencontres.

« CONSIDÉRANT QUE l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique oblige le conseil d'établissement à fixer le jour, l'heure et le lieu des séances;

CONSIDÉRANT QUE la conseil d'établissement doit tenir au moins cinq (5) séances par année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école du jour, de l'heure et du lieu de ses séances, »

Il est proposé par madame Miryan Coulombe et appuyé par madame Ann Chrétien *que les séances du conseil d'établissement de l'école se tiennent les mercredis 17 octobre 2018, 12 décembre 2018, 20 mars 2019, mardi 14 mai 2019 et 5 juin 2019 à 18h30 au salon du personnel de l'école Sainte-Odile 2825 rue du Curé-Couture, Québec;*

5. Documents à compléter

5.1 Dénonciation de conflit d'intérêt (LIP art. 70)

La direction par intérim rappelle l'obligation légale de tous les membres de dénoncer toute situation qui pourrait les placer en conflit d'intérêt potentiel ou réel par rapport à un ou des sujets traités par le conseil d'établissement. Si tel est le cas, cette dénonciation devrait se faire par l'intermédiaire du document déposé.

5.2 Demande de remboursement des frais de garde et de développement

La direction par intérim prévoit deux moments pour les demandes de remboursement (frais de garde et de déplacement) soit en décembre et en juin en complétant le document déposé.

Suivi à faire : Madame Ann Chrétien demande s'il y a un minimum de kilomètres avant de faire une demande de remboursement.

6. Budget du conseil d'établissement

La direction par intérim informe les membres du conseil d'établissement qu'annuellement un budget de 850\$ est octroyé au conseil d'établissement. En raison du coût élevé de la production du logo de l'école de l'année dernière, un montant de 327\$ sera prélevé du budget 2018-2019 afin de finaliser le paiement. Un montant de 523\$ est donc disponible pour le reste de l'année 2018-2019.

Afin d'utiliser le fond à destination spécial pour le paiement de la facture engendrée par le changement des rideaux du gymnase à l'été 2018, le conseil d'établissement doit faire une réédition de compte.

Le vote est demandé : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Cette proposition est donc adoptée à l'unanimité

Suite aux démarches de monsieur Julien Delacoste pour obtenir une subvention de l'organisme « Québec en Forme », nous avons reçu la somme de 4000\$ et un autre 1000\$ à venir au courant de l'année. Ce budget paiera le marquage effectué dans la cour cet été (2219,02\$) en plus de la réparation des paniers de basket-ball (montant à venir). Avec le montant restant, s'il y a lieu, la direction par intérim pense acheter un ou des supports à vélo supplémentaires.

7. Clientèle 2018-2019

La direction par intérim donne la clientèle déclarée au 28 septembre 2018 :

234 élèves répartis en 13 classes :

1 → préscolaire 4 ans	1 → 3 ^e /4 ^e année
2 → préscolaire 5 ans	1 → 4 ^e année
1 → 1 ^{re} année	1 → 5 ^e année
1 → 1 ^{re} /2 ^e année	1 → 5 ^e /6 ^e année
2 → 2 ^e année	1 → 6 ^e année
1 → 3 ^e année	

8. Sorties scolaires

La direction par intérim informe les membres du conseil d'établissement que le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont versé des montants aux commissions scolaires pour les sorties scolaires en lien avec la gratuité scolaire. Un montant est réservé uniquement pour des activités culturelles et un autre pour tout autre type de sorties. Les enseignants sont à travailler sur une proposition d'activités. Le tout sera présenté lors de la prochaine séance du conseil d'établissement.

Si les coûts dépassent les montants versés par les Ministères et que les activités prévues ne sont pas en lien avec les apprentissages, il est toujours possible de charger des frais aux parents.

9. Service de garde

Madame Nathalie Vigneault, responsable du service de garde, informe les membres du conseil d'établissement que la clientèle déclarée le 28 septembre dernier fréquentant le service de garde en 2018-2019 est composée de 153 enfants réguliers, 22 dîneurs et 12 sporadiques pour un total de 187 enfants.

Les activités proposées l'an passé pour les journées pédagogiques de 2018-2019 demeurent les mêmes. Deux options sont proposées soit une sans frais supplémentaire et une autre avec frais.

9.1 Activités parascolaires

Madame Nathalie Vigneault, responsable du service de garde, présente la programmation des activités parascolaires :

- Lundi : Improvisation (2^e et 3^e cycle), Cheerleading (4^e, 5^e et 6^e année)
- Mardi : Super actif (1^{ère} année)
- Mercredi : Basket-ball
- Jeudi : Super actif (2^e année)
- Vendredi : Champion pour la vie (préscolaire 5 ans)

L'activité d'ultimate Frisbee est annulée par manque d'inscriptions.

10. PEVR / projet éducatif

10.1 PEVR

La direction par intérim remet aux membres un document synthèse du nouveau plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et les informe qu'un vidéo est disponible sur le site de la commission scolaire. Elle mentionne également que l'élaboration du projet éducatif doit être en lien avec le PEVR.

10.2 Planification du projet éducatif

La direction par intérim informe les membres de l'échéancier des travaux en lien avec l'élaboration du nouveau projet éducatif :

- D'ici le congé des fêtes, un questionnaire sera distribué aux élèves, à l'équipe-école et aux parents. Les résultats seront reçus pour fin d'analyse en décembre.
- Au retour des fêtes, le comité procèdera à l'interprétation des résultats et à la production du dit projet éducatif.

Les suivis des travaux seront présentés au fur et à mesure lors des séances du conseil d'établissement.

11. IGO

La direction par intérim informe les membres des interventions qui auront lieu au 3^e cycle concernant les contenus en Orientation Scolaire et Professionnelle (COSP) pour cette année 2018-2019.

12. Éducation à la sexualité

La direction par intérim informe les membres de la nouvelle directive du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en lien avec l'éducation à la sexualité dans les écoles. Des contenus doivent être abordés avec les élèves. Une conseillère pédagogique de la commission scolaire travaille sur le dossier depuis l'an passé. Elle va soutenir les écoles dans ce dossier et veillera à la formation d'un enseignant ressource par école qui diffusera l'information. L'éducation à la sexualité se fera graduellement à partir de janvier. Un document explicatif sera envoyé prochainement aux parents, et ce, pour chacun des niveaux. L'école avisera également les parents des moments prévus pour cet

enseignement.



13. Mot du représentant du comité de parents

Monsieur Delacoste nous informe que madame Valérie Chardonnet fut élue comme présidente du comité de parents. Il mentionne également qu'une formation sur le fonctionnement du conseil d'établissement est offerte aux membres des conseils d'établissement des écoles le lundi 22 octobre 2018.

14. Mot de la représentante de la communauté

La représentante est madame Julie Leblond du Patro Roc-Amadour. Elle y travaille depuis 2011. Elle est responsable du volet du soir entre autre du programme « Étu-Actif » auquel l'école participe. 23 de nos élèves fréquentent ce dernier. Le programme se décline ainsi :

- ✓ Environ 40 minutes de temps pour faire étude-devoirs
- ✓ Environ 40 minutes pour une activité ou des jeux.
- ✓ Le vendredi, ce n'est que des activités.

Une collation est offerte à tous les élèves, ainsi que le transport en autobus aller-retour.

15. Varia

15.1 Questionnement sur la formation et le partage d'informations des classes multiâges de notre école de la part de madame Miryan Coulombe

La direction par intérim ainsi que la présidente du conseil d'établissement, madame Mélanie Vermette, informent madame Coulombe qu'il est difficile d'aviser les parents avant le début de l'année scolaire que leur enfant fera partie d'une telle classe dû au fait que nous sommes une petite école et que la clientèle changement régulièrement au courant de l'été. Seul les parents des élèves en anglais enrichi dans la classe de 5^e/6^e année en sont informés. La composition des classes multiâges est analysée par les enseignants et de la direction afin de cibler les enfants les plus aptes à réussir.

16. Date de la prochaine séance :

La direction par intérim rappelle que la prochaine réunion prévue au calendrier se tiendra le 12 décembre prochain.

CÉ # 18/19 005

17. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Patrick Gingras la levée de la réunion à 20h06.

Cette proposition est appuyée par madame Julie Charron.

8

Sylvianne Dupont

Direction par intérim et secrétaire de réunion

Mélanie Vermette

Présidente du conseil d'établissement 2018-2019